

Conseil Municipal de La Côte-Saint-André du 12 juillet 2018
Interventions au nom du groupe municipal « La Côte Saint André pour tous »

Point n°14 : DM n°1

En dépenses de fonctionnement, 6000€ pour Etudes :

- On peut reprocher à la Majorité d' à nouveau faire une étude alors-même que, dans l'opposition de 2008 à 2014, vous avez passé votre temps à nous reprocher d'en faire... *Et vous devez reconnaître leur utilité puisque vous les mettez en œuvre : Eclairage public, ...*
- C'est au propriétaire de financer les diagnostics et autres études sur la sécurité de ses bâtiments.

De plus, sur un plan de l'éthique, ce serait un très mauvais signal que d'aider le propriétaire qui n'a pas su garder les bénévoles qui ont porté le Cinéma pendant de nombreuses années et qui ne demandaient qu'à continuer à la condition de faire les modestes travaux de sécurité indispensables à la poursuite de l'activité.

Une question : M. le Maire, êtes-vous prêt à racheter le Cinéma ? ... ou l'**intercommunalité comme l'avait fait** Beurepaire ?